

DECRET N° 96-31 du 31 Janvier 1996

Portant nomination au Cabinet du
Ministre de la Justice et de la
Législation et dans certains
Tribunaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;
- VU la Loi N° 90-013 du 1er Juin 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28 du 9 Décembre 1964 portant organisation Judiciaire ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Janvier 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après :

.../...

AU CABINET DU GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION

- Directrice de Cabinet : Madame Clotilde MEDEGAN épouse NOUGBODE
- Chef de Cabinet : Monsieur Célestin HOSSOU
- Conseillers Techniques : Mesdames * Jocelyne ABOH épouse KPADE
* Claire DEGLA épouse AGBIDINOUKOUN
- Directeur des Affaires Civiles et Pénales : Monsieur Guy OGOUBIYI
- Directrice des Affaires Pénitentiaires et de l'Education Surveillée : Madame Clémence YIMBERE épouse DANSOU

A LA COUR D'APPEL DE COTONOU

- Procureur Général près la Cour d'Appel de COTONOU : Monsieur Gilbert C. AHOUANDJINOU
- Substitut Général près la Cour d'Appel de COTONOU : Madame Félicité TALON épouse AHOUANDOGBO

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE COTONOU

- Substitut du Procureur de la République : Monsieur Dominique ADJAHOUINOU
- Juge : Madame Michèle Odette CARRENA

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABOMEY

- Procureur de la République : Monsieur Moustapha FASSASSI

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE OUIDAH

- Juge : Monsieur Paulin AMEDJIKO

.../...

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PARAKOU

- Juges : Messieurs : Urbain FLATIN et
Alexis AGBELESSESSY

AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KANDI

- Juge : El Hadj Bounouyaminou MAMA CHABI.

Article 2.- Les Magistrats Magloire MITCHAI et Marie Etienne FIFATIN sont mis à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation pour servir à la Chancellerie.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

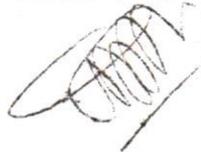
Fait à Cotonou, le 31 JANVIER 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouvernementale et
de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

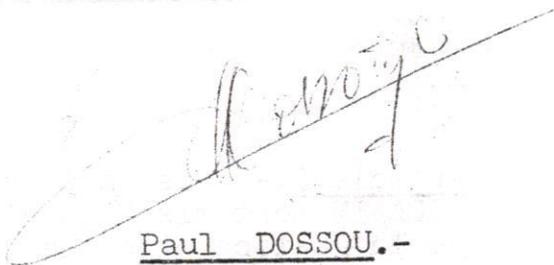
.../...

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,



Me Grâce d'ALMEIDA ADAMON.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 CES 2 ME/DN 4 MJL 4
MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 CSM 4 DGBN-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI
5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 IGAA 2 DCCT 1 GCONB 1
INTERESSES 17 JO 1.-